

Crucke veut tenir tête à Francken

MIGRANTS Rapatriements depuis l'aéroport de Charleroi : chiffres et amalgames

► Le secrétaire d'État à l'Asile et à la migration affirme vouloir intensifier les éloignements depuis l'aéroport de Charleroi.
► Côté wallon, on réplique, chiffres à l'appui, qu'aucun rapatriement forcé n'y a jamais eu lieu.

J eudi soir, Theo Francken prévenait par téléphone le ministre Jean-Luc Crucke (MR) de sa volonté de renforcer les expulsions d'étrangers en situation irrégulière depuis l'aéroport de Charleroi (la plupart des expulsions étant actuellement opérées depuis l'aéroport de Zaventem). Une réunion avait alors été prévue avec le ministre de l'Intérieur, Jan Jambon (N-VA), pour aborder la question. « *Je n'étais même pas au courant que ces rapatriements avaient lieu. Ça me semblait étrange et j'avais donc prévu de me renseigner avant de m'entretenir avec Jan Jambon* », explique le ministre wallon en charge des aéroports.

L'histoire aurait pu s'arrêter là si le secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration (N-VA) n'avait pas tweeté, dès le lendemain matin (et en français), son intention d'intensifier les « éloignements » depuis l'aéroport de Charleroi. Chiffres à l'appui, Theo Francken affirme sur le réseau social que

739 éloignements auraient déjà eu lieu en 2017, et 445 à ce jour pour 2018, au départ de Charleroi.

Ouvertement agacé par cette « politique du tweet » et une communication qu'il juge « propice aux amalgames », le ministre Jean-Luc Crucke est sorti, vendredi, du silence qu'il avait prévu

de garder jusqu'à sa rencontre avec le ministre de l'Intérieur. Après vérification des chiffres, il l'assure : « *Il n'y a eu aucun rapatriement forcé depuis Charleroi, zéro.* »

Les chiffres avancés par le secrétaire d'État Francken mélangent, en fait, deux cas de figure distincts : d'une part, les départs

volontaires de personnes n'ayant pas obtenu leur titre de séjour et déclarées illégales ; soit 166 en 2017 et 109 jusqu'à présent en 2018. Et d'autre part, les refoulements sans escorte des personnes dites « inadmissibles », qui se présentent à la douane de l'aéroport en défaut de documents d'identité ou de visa, par

exemple. Ces personnes, qui ne posent même pas le pied sur le sol belge, étaient au nombre de 573 en 2017 et sont actuellement 336 en 2018.

Pas un euro wallon

Plus tard dans la journée, Theo Francken a réaffirmé sa volonté d'impliquer le deuxième aéro-

port du pays (qui assure de nombreux vols vers le Maghreb et les Balkans) dans les mesures d'éloignement. Le secrétaire d'État a par ailleurs précisé que des retours forcés sous escorte avaient bien eu lieu depuis l'aéroport de Charleroi (7 en 2017 et 4 en 2018), mais que ceux-ci avaient été enregistrés à Zaventem, d'où ils étaient originellement prévus.

Si des rapatriements forcés devaient avoir lieu depuis l'aéroport de Charleroi, « cela nécessiterait un accord entre la Wallonie (en charge des aéroports), le fédéral (en charge de la politique des étrangers) et l'aéroport de Charleroi », insiste Jean-Luc Crucke, qui s'entretiendra lundi avec le ministre de l'Intérieur sur le sujet. Le ministre libéral ajoute que la Wallonie respectera la loi qui prévoit le rapatriement de personnes en situation illégale, mais sous certaines conditions : « *Cela ne pourra se faire que dans le respect des droits de l'homme et avec les moyens nécessaires.* »

Autrement dit, « la Wallonie ne paiera pas un euro pour ces rapatriements » : les frais liés à la sécurité, au renforcement policier et aux infrastructures nécessaires « seront à charge du demandeur, c'est-à-dire l'État fédéral », lance le ministre wallon.

Qui entend, en outre, exiger la présence d'un observateur extérieur, « à savoir la Croix-Rouge, pour s'assurer du respect des droits de l'homme » lors des rapatriements. ■

CLARA VAN REETH

A L'AÉROPORT

« Un débat largement prématuré »

Premier concerné, l'aéroport de Charleroi tient à ralentir le débat : « *Si des rapatriements forcés devaient avoir lieu, ce qui n'est pas le cas actuellement, cela nécessiterait de nombreux investissements. On en est encore très loin* », explique Vincent Grassa, porte-parole de l'aéroport. L'augmentation du nombre de policiers, « pour garantir la sécurité du personnel, des voyageurs et des personnes expulsées » et des changements d'infrastructure pour permettre notamment « la création d'un espace d'accueil » sont à prévoir. « *Il faudra que nous soyons bien préparés. Dans la situation actuelle, il est hors de question de rapatrier qui que ce soit de manière forcée* », conclut le porte-parole.

CL.V.R.